



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CAPL no 3 du 26 Juin 2017 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CAP locale pour établir le mouvement des agents des finances publiques du 1er septembre 2017. Mais nous ne pouvons commencer cette CAPL sans revenir sur la modification des documents de travail que vous nous imposez. En effet, vous avez décidé de les changer sans prendre en compte nos observations. Les fiches de souhaits et de vœux que vous nous présentez désormais ne comportent pas les informations indispensables pour traiter dans les meilleures conditions les dossiers que les collègues nous ont confiés. Les représentants de FO-DGFIP 31 que nous sommes ont été élus par les personnels, et, à ce titre, communication doit nous être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de notre mandat. Les représentants FO-DGFIP 31 exigent donc de pouvoir disposer des informations indispensables à l'instruction des dossiers, à l'instar de ce que pratique la DGFIP lors des CAP nationales.

Concernant les effectifs, nous ne pouvons que réagir à une situation qui devient de plus en plus alarmante, et qui ne peut être acceptée par FO-DGFIP et l'ensemble des agents. FO-DGFIP 31 regrette ce faible nombre d'arrivées (+ 4 en réel en comptant 23 arrivées et 19 départs) au vu des vacances emplois constatées dans notre département soit 30,9. Ce chiffre est inacceptable. Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Cette situation va impacter autant l'exercice des missions que les conditions de travail et les droits des agents.

FO-DGFIP 31 dénonce une fois de plus le statut « A La Disposition du directeur »

qui est devenu la variable d'ajustement pour combler les vacances d'emplois dans les structures et services. En effet, les agents concernés par cette affectation sont à chaque CAPL inquiets pour leur avenir. Et le projet que vous nous présentez n'est pas de nature à les rassurer. Pourtant ces agents-là souhaitent régulariser leur situation en demandant une mutation nationale. Et effectivement, un tiers des demandes nationales émanent de collègues affectés ALD !!!!

Les élus FO-DGFIP 31 seront vigilants sur le sort des agents de la Division Dépense concernés par la modification des assignations comptables induite par la réforme territoriale, et pour lesquels aucun volet RH n'a été défini. Nous refusons qu'ils subissent les conséquences de ces réorganisations qu'ils n'ont pas souhaitées, notamment en obtenant une affectation qu'ils n'ont pas désirée. En effet, ces mouvements n'apparaissant pas sur le projet diffusé sur Ulysse, ils s'inquiètent de leur devenir. Nous espérons pouvoir les rassurer à l'issue de cette CAPL.

Pour toutes ces raisons, le projet que vous nous proposez est loin de nous satisfaire. Comment accepter qu'un agent qui sollicite un poste vacant ne l'obtienne pas dès lors qu'il remplit les conditions pour l'obtenir.

En conclusion, nous espérons que notre rôle d'élus lors de cette CAP locale ne se résumera pas à évoquer les dossiers des agents sans que la commission administrative paritaire ne joue pleinement son rôle et permette de satisfaire les demandes des agents y compris les demandes à caractère social. Les élus FO-DGFIP 31 seront attentifs aux situations de séparation qui mettent en danger des agents au niveau personnel, familial et financier.

FO-DGFIP vous rappelle ses revendications :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.
- une affectation la plus fine possible, département, commune, poste.
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.